

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 24 septembre 2020

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 16 septembre 2020

Date de la convocation des conseillers : 16 septembre 2020

Présences :

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Antonio DA COSTA ARAUJO, Aurore RÖSSLER, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absents et excusés: Patricia GONZALEZ, Bernd ZIMMER jusqu'au point 12

Le Conseil Communal,

a ajouté à l'unanimité des membres présents un point 6.b sur l'exercice du droit de préemption à l'ordre du jour – urgence en application de l'article 9 de la loi modifiée du 22 octobre 2020 dénommée Pacte logement

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil communal du 23 juillet 2020.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du collège échevinal du 15 septembre 2020 relatif à des travaux de fouilles par la société COGECAB pour le compte de la société LUXCONNECT dans la rue de Luxembourg (N2) à Assel et à Bous

04) a approuvé à l'unanimité des membres présents un avis sur le projet d'abrogation du plan sectoriel « Décharges pour déchets inertes » (PSDDI). La commune de Bous s'aligne à la procédure d'abrogation du PSDDI et de réglementer l'emplacement des décharges précitées par les dispositions du plan national de gestion des déchets approuvé par le Gouvernement le 1^{er} juin 2018.

05) a approuvé avec 6 voix pour et 1 abstention le plan de gestion annuel des forêts de la commune de Bous pour l'année 2021 tel qu'il a été soumis par M. Tom Engel, préposé du triage de Dalheim.

06.a) a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur des parcelles sises à Erpeldange Kierchepad, parcelles qui font partie du plan d'aménagement particulier Kierchepad rejeté par le conseil communal lors de sa séance du 23 juillet 2020.

b. a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur une parcelle sise à Bous dans la rue de Stadtbredimus, parcelle qui fait partie d'un plan d'aménagement particulier dans ladite rue.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présentes une convention du 19 juin 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) relative au transfert des biens meubles de l'ancien service d'incendie de la commune de Bous au

CGDIS.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents un contrat de louage du 19 juin 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) portant mise-à-disposition du centre d'incendie et de secours de la commune de Bous au CGDIS.

09) a approuvé à l'unanimité des membres présents un contrat de bail du 29 juillet 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et M. Giuseppe Giustiniani, domicilié à Erpeldange, relatif à une parcelle adjacente au terrain de M. Giustiniani.

10.a) a approuvé à l'unanimité un acte notarié du 23 juillet 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et la société « H.06 Paysage Mondercange » relatif à la cession gratuite d'une emprise de terrain dans la rue de Luxembourg à Assel, emprise qui sera intégrée dans le domaine public.

b) a approuvé à l'unanimité des membres présents un acte notarié du 17 septembre 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et la société « Alensi sàrl » relatif à la cession gratuite d'un terrain dans la rue de Mondorf à Erpeldange, parcelle qui sera intégrée dans le domaine public.

11) a approuvé à l'unanimité des membres présents les plans et devis définitifs du bureau d'architectes Heisbourg-Strotz relatifs à la construction de trois maisons de logements à coûts modérés au 37, rue de Luxembourg à Bous. Le projet prévoit la construction de deux nouvelles maisons au site de l'ancienne grange et la rénovation de la maison existante. Les habitations, destinées à la location et au coût estimatif de 2.223.905,39€ TTC, sont intégralement subsidiable à hauteur de 75% par le ministère du Logement.

12) a pris note de la présentation de l'avant-projet détaillé du bureau d'architectes Heisbourg – Strotz relatif à la construction de deux maisons jumelées et de deux blocs avec 8 appartements dans la Montée des Vignes à Bous. Les habitations seront des logements à coûts modérés, mises à dispositions par voie de location. Le coût global des constructions est estimé à 6.863.233,42€ TTC, intégralement subsidiable à hauteur de 75% par le ministère du Logement.

13) a approuvé avec 7 voix pour et 1 voix contre un devis estimatif du bureau d'ingénieur Schroeder & Associés à hauteur de 890.000,00€ TTC, y compris les honoraires et l'entretien sur 10 années, relatif au réaménagement du terrain de football à Bous. Le tapis synthétique existant est remplacé par un tapis synthétique lesté et rempli avec du sable et du granulat de liège. Le projet est subsidiable à hauteur de 25% au titre sportif par le ministère des Sports.

14) a pris note des explications et informations du collège échevinal relatifs

à l'absence prolongée de Mme Janine Houston et les alternatives de pourvoir à son remplacement.

à la vente d'une remorque et d'un conteneur de l'ancien service d'incendie.

à la fusion projetée des communes de Bous et de Waldbredimus et en particulier la réunion entre les collèges échevinaux le 23 septembre 2020, réunion pendant laquelle le nouveau collège échevinal de la commune de Waldbredimus a exprimé sa volonté de poursuivre le projet.

à une interpellation concernant l'ouverture de la maison relais pendant les vacances scolaires au mois d'août et l'information qu'une telle demande par la responsable de la Maison relais a été avisée positivement par le collège échevinal.

